

DÉCISION N°28/2026

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CAF DANS LE CADRE DE L'AIDE LOCALE :
INFORMATISATION DE LA GESTION STATISTIQUES DU RELAIS PETITE
ENFANCE (RPE)**

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération n°07 du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant la liste des délégations données à Madame la maire dans le cadre de cet article ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De demander une subvention au titre de la CAF, dans le cadre de l'aide locale, d'un montant de 2 112.00 € HT, soit 80% du montant total des travaux (2 640.00 € HT), pour l'informatisation de la gestion statistique du relais Petite Enfance (RPE).

Article 2 : Que la période prévisionnelle de travaux est du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026.

Article 3 : D'autoriser Madame la maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 26 juin 2026

Madame la Maire
Laëtitia DEVRIENDT

